

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 14 Avril 2016 - 19h00 -
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH -

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le Jeudi 14 Avril 2016 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Étaient présents :

Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Karine DESMOULIN - Victor PÉTRONE - Isabelle JAÏS - Dany FRESSAIX - Jean-Claude BERGADIEU - Marie FEL - Cédrick MONTAGNEY - Jean-Claude TASA - Justine CHASSAGNE - Martine BOURDIER - Didier THOMAS - Philippe MARQUET - Nathalie PÉTRILLO - Sébastien GUIBERT - Patricia PRÉVOT - Claudine RIBEREAU - Charles BESSE - Laurence DE ANDRADE.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Isabelle JAÏS

Maryse GILLES qui a donné procuration à Dany FRESSAIX

Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Valérie COLLADO

Jean-Louis LACABE qui a donné procuration à François DELUGA

Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Karine DESMOULIN

Gérard LEGAIT qui a donné procuration à Philippe DE LAS HERAS

Joël RAULT qui a donné procuration à Victor PETRONE

Le Procès-Verbal de la séance du Jeudi 10 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Valérie COLLADO

Abattement spécial à la base en faveur des Personnes Handicapées ou Invalides

Rapporteur :

Cédrick MONTAGNEY

Par notre délibération du 11 Avril 2013, nous avons décidé d'appliquer les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations, et ce en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire de l'Allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale,
- 2- Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,
- 3- Être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
- 4- Être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- 5- Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} Janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

L'article 39 sexies de la loi de finances pour 2016 permet de porter ce taux d'abattement de 10 à 20 %.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme et Développement Economique, je vous propose donc mes cher(e)s Collègues :

- **de décider** de porter de 10 à 20 % le taux de l'abattement spécial à la base de la valeur locative des habitations, en faveur des personnes handicapées ou invalides,
- **de charger** Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adoption : Unanimité

Budget Primitif 2016

Rapporteur :

Cyril SOCOLOVERT

Le budget primitif pour 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 6 945 000 euros en fonctionnement

- 1 790 000 euros en investissement

Ce budget restera marqué par la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités qui pour notre commune s'élève à 390 000 euros sur la période 2013/2017. Ce prélèvement s'opérera sur la dotation de base de la DGF, en 2016.

Compte tenu de la rigidité de nos dépenses, l'objectif en 2016 sera de ne pas subir d'effet de ciseaux entre des ressources en baisse et des charges difficilement compressible, voire des transferts de charges nouvelles (ex: transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme).

Ceci étant posé, il convient d'examiner successivement :

1/ Les ressources courantes :

- a) les produits du domaine : la prévision reste prudente, compte tenu des fluctuations possibles de ces recettes. Il en va ainsi pour la réserve ornithologique (250 000 euros), pour la restauration scolaire (150 000 euros), et les droits d'inscription aux CLSH (90 000 euros).

En revanche, la recette prévue pour les remboursements de salaire est en augmentation (240 000 euros).

Le budget intègre la participation de l'Etat à la réforme des rythmes scolaires (90 000 euros), ainsi que celle de la CAF au titre du nouveau contrat jeunesse (350 000 euros).

Le produit de la taxe sur l'électricité reste stable. En revanche les droits de mutation sont en augmentation (250 000 euros) compte tenu de rythme soutenu de l'activité immobilière dans notre commune.

- b) La fiscalité : compte tenu de l'évolution des bases d'imposition en valeur et en volume aucune variation des taux ne sera appliquée en 2016.

En effet, les bases prévisionnelles d'imposition, (intégrant une revalorisation en valeur de 1%) sont en hausse de 10.5 %. L'application des taux 2015 permet donc d'envisager un produit fiscal de 3 562 892 euros, suffisant pour assurer l'équilibre du budget. Les compensations fiscales versées par l'Etat sont elles en baisse de 17 519 euros.

Pour la cinquième année consécutive, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition.

- c) La dotation globale de fonctionnement :

- la dotation forfaitaire: la prévision est de moins 110 000 euros.
- les dotations de péréquation : les inscriptions du budget primitif 2015 ont été reconduites, dans l'attente de leur notification.

2/ Les charges courantes :

- a) la dette : l'annuité de la dette, à 644 871 euros, reste stable et représente 9.37% de nos recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Le capital restant dû au 1^{er} Janvier s'élève à 4 947 017 euros. Il intègre un emprunt de 700 000 euros contracté en 2015.

b) les charges à caractère général : augmentent de 4.02 % entre 2015 et 2016, ce qui s'explique par la croissance démographique de la commune et des nouveaux services mis en œuvre ces dernières années : CLSH, Pôle culturel, multi-accueil. Les principaux postes concernés sont les fluides, la restauration scolaire, les assurances, les transports.

c) les dépenses de personnel : en 2015, la dépense a été de 3 864 000 euros, en forte augmentation depuis 3 ans. Cette hausse s'explique par le vieillissement relatif des effectifs, et surtout par l'accroissement du périmètre d'intervention de la commune ainsi que par certains transferts de charge (autorisations d'urbanisme).

Pour 2016, une dépense de 3 800 000 euros peut être envisagée.

Un effort particulier sera fait sur la prévision relative aux remplacements, au multi-accueil, à l'école de musique, au scolaire et au périscolaire. Parallèlement, la prévision de remboursement de salaire est portée à 240 000 euros (dont 60 000 euros en provenance des assurances, et 180 000 euros au titre des contrats aidés).

Rappelons que la commune dépensera en 2016 520 euros par habitant pour ses dépenses de personnel, contre 533 euros pour les communes de sa strate, (chiffre 2014). Aucune création de poste n'est prévue en 2016, pas plus qu'une modification des rémunérations, ni du régime de travail des agents.

d) les contingents et participations restent stables. La subvention au CCAS est maintenue à 100 000 euros.

L'autofinancement brut : il comprend la dotation aux amortissements et le prélèvement proprement dit. Il s'élève à 475 000 euro, en hausse de 40 000 euros par rapport à 2015.

L'évolution respective des dépenses et des recettes réelles est de +5.80 et +5.87%.

Les dépenses d'équipement :

Elles s'élèveront à 1 340 000 euros, et sont détaillées en annexe.

Une part importante est consacrée à la voirie et notamment à la remise à niveau des rues Coulet, du Pont Neuf et Jeangard, afin d'accompagner la livraison d'un programme immobilier d'une part de la clinique de soins de suite et de l'EPHAD d'autre part (815 000 euros au total).

Une somme de 125 000 euros sera consacrée aux bâtiments, dont 50 000 euros au stade Dumartin, 25 000 à la Maison de la Solidarité et 25 000 à la Plaine des sports.

160 000 euros sont affectés aux matériels dont 35 000 à l'informatique des écoles (équipement en tableaux numériques).

Enfin 240 000 euros financeront divers projets dont 50 000 pour une passerelle supplémentaire sur le Port et 50 000 pour l'observatoire de la Réserve ornithologique.

Le financement de ces dépenses, outre l'autofinancement de 475 000 euros, comporte :

-400 000 euros au titre du FCTVA et de la Taxe d'aménagement

-450 000 euros pour la vente du foncier à Balanos

-250 000 euros provenant de la vente d'un terrain à Technoparc.

En 2016, la commune autofinancera donc ses investissements et se désendettera à hauteur de 450 000 euros, soit 9 % du capital restant dû.

Compte tenu de ces éléments, et vu l'avis favorable de la Commission des Finances, je vous propose mes chers collègues, d'adopter ce Budget Primitif 2016.

Monsieur BESSE souhaite relever dans le domaine de la fiscalité une hausse importante des impôts et taxes (article 7311) de plus de 34 000 €.

C'est plus important qu'entre 2015 et 2016 (+ 80 000 €).

Il note que c'est la baisse de l'abattement général à la base qui explique cette hausse et produit une augmentation d'impôts de 50€ par habitant, à laquelle se rajoute la hausse décidée par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire répond que cette augmentation répond à la croissance de la population qui gonfle les bases d'imposition.

Il note que sur le Bassin d'Arcachon, le gel des taux n'est pas la règle.

Il donne lecture des taux d'abattement général à la base pratiqués sur le Bassin d'Arcachon d'où il ressort que Le Teich est une des trois communes qui conservent un abattement.

Il souhaite que le gel des taux soit maintenu les prochaines années.

Adoption : 26 voix pour

3 voix contre

Vote des taux d'imposition 2016

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT.

Le Budget Primitif pour 2016 vient d'être adopté. Il prévoit d'une part des compensations fiscales versées directement par l'État en compensation des exonérations et dégrèvements qu'il accorde aux particuliers ou aux entreprises.

Par ailleurs, une recette est inscrite à l'article 7311 « Contributions directes » et représente le produit des impôts dont s'acquittent directement les contribuables locaux.

Afin d'assurer l'équilibre du budget, et de financer les services et équipements, une somme de 3.562.000 € est inscrite à ce titre.

Les services fiscaux nous ont notifié les bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 qui s'établissent comme suit :

| | <u>Base effective</u> <u>2015</u> | <u>Base notifiées</u> <u>2016</u> | <u>Variation</u> |
|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------------|
| <u>Taxe d'habitation</u> | 7.513.696 | 8.600.000 | + 14.45 % |
| <u>Taxe Foncier bâti</u> | 5.286.107 | 5.557.000 | + 5.12 % |
| <u>Taxe Foncier non bâti</u> | 71.031 | 71.000 | - 0.04 % |
| <u>TOTAL</u> | 12.870.834 | 14.228.000 | + 10.54 % |

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, Urbanisme, Développement économique, je vous propose mes Cher(e)s Collègues d'adopter les taux suivants :

| | <u>Taux 2015</u> | <u>Taux 2016</u> | <u>Produit fiscal</u> <u>(art 7311).</u> |
|---|------------------|------------------|---|
| <u>Taxe</u> <u>habitation.</u> | 18,57 | 18,57 | 1.597.020 |
| <u>Taxe foncier</u> <u>bâti</u> | 34,58 | 34,58 | 1.921.611 |
| <u>Taxe foncier</u> <u>non bâti.</u> | 62,34 | 62,34 | 44.261 |
| | | TOTAL | 3.562.892 |

Adoption : Unanimité

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXECUTION DES MARCHES en 2015

En application des dispositions de l'article 361.2 du code des marchés publics, les informations sur l'exécution des marchés publics soldés dans l'année ou en cours d'exécution doivent être réunies dans un rapport récapitulatif annuel, communiqué à l'assemblée délibérante

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

| | Date du Marché | Montant initial HT | |
|---|----------------|--------------------|----------|
| Marché Balayage voirie et pistes cyclables (un an renouvelable 3 fois) SOBAE | 12/06/2014 | 21 978,00 € | en cours |
| Achat Tri Benne - Renault Trucks Aquitaine | 25/06/2014 | 89 092,20 € | Soldé |
| Pole Culturel - Ecole de Musique | | | |
| lot 1 -Clavier - Audio Light - BOE | 04/09/2014 | 18 750,00 € | Soldé |
| Médiathèque | | | |
| Lot 2 - Mobilier Divers - COVENTRY - EYSINES | 28/07/2014 | 18 063,43 € | soldé |
| Réaménagement Ancienne Ecole de Musique | | | |
| Lot 1 - Gros œuvre BROUSTAUT - GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 5 535,00 € | Soldé |
| Lot 2 - Couverture - ABISS CPZ COURTY - GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 2 125,70 € | Soldé |
| Lot 3 - Plâtrerie - FOHEN - LE TEICH | 19/09/2014 | 19 985,13 € | Soldé |
| Lot 4 - Plomberie VMC ABISS CPZ COURTY - GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 5 408,80 € | Soldé |
| lot 5 - Chauffage ABIS CPZ COURTY - GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 12 188,00 € | Soldé |
| Lot 6 - electricité - PLANTEY GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 13 832,95 € | Soldé |
| Lot 7 - Peinture Revêtements souples - EPRM - SAINT LOUBES | 19/09/2014 | 12 554,00 € | Soldé |
| Lot 8 - Carrelage - BROUSTAUT - GUJAN MESTRAS | 19/09/2014 | 2 767,36 € | Soldé |
| Lot 9 - Menuiserie Extérieure - BIGANOS | 19/09/2014 | 14 166,67 € | Soldé |
| Lot 10 - Menuiserie Intérieure - 120 X 125 BIGANOS | 19/09/2014 | 6 638,88 € | Soldé |
| Lot 11 - Enduits - MINOS LA TESTE | 19/09/2014 | 14 069,57 € | Soldé |
| Aménagement entrée réserve ornithologique | | | |
| Lot 1 - Démolition - BATIBOIS - AIRE SUR ADOUR | 06/10/2014 | 6 453,28 € | Soldé |
| Lot 2 - Menuiserie - BATIBOIS - AIRE SUR ADOUR | 06/10/2014 | 57 967,62 € | Soldé |
| Lot 3 - Plomberie - DELAGE - BORDEAUX | 06/10/2014 | 2 950,00 € | Soldé |
| Lot 4 - Electricité - BRUNIE - LE TEICH | 06/10/2014 | 7 492,00 € | Soldé |
| Lot 5 - Carrelage - NBA - LA TESTE | 06/10/2014 | 3 544,20 € | Soldé |
| Lot 6 - Voilerie - GRAND VOILE - BOURG SUR GIRONDE | 06/10/2014 | 5 405,07 € | Soldé |
| Entretien Terrains de sports - TITE Espaces Verts - CURSAN 1 an reconductible 2 fois | 23/10/2014 | 32 929,65 € | en cours |
| Entretien installations de chauffage - COFELY SERVICES - LORMONT | 29/10/2014 | 10 848,00 € | en cours |
| Travaux de voirie | | | |
| Lot 1 - Virage du Caplande - EIFFAGE - LANGON | 18/11/2014 | 57 031,85 € | Soldé |
| Lot 2 - Avenue de Camps - MALET - BLANQUEFORT | 18/11/2014 | 24 338,50 € | Soldé |
| Lot 3 - Rue de Boulange - MALET - BLANQUEFORT | 18/11/2014 | 7 854,31 € | Soldé |
| Lot 4 - impasse des Marots - MALET - BLANQUEFORT | 18/11/2014 | 1 874,00 € | Soldé |
| Lot 5 - Impasse de Balanos - MOTER - MERIGNAC | 18/11/2014 | 14 211,00 € | Soldé |
| Lot 6 - Rue de l'Esturgeonniere - CMR LA TESTE | 18/11/2014 | 13 875,00 € | Soldé |
| Lot 7 - Rue des Catalans - CMR LA TESTE | 18/11/2014 | 8 900,00 € | Soldé |
| Lot 8 - Route de Caudos - CMR LA TESTE | 18/11/2014 | 25 500,00 € | Soldé |
| Aménagement locaux Techniques et Archives Sylvabelle | | | |
| Lot 1 - Maçonnerie - NBA - LA TESTE | 12/02/2015 | 54 475,97 € | soldé |
| Lot 2 - Plâtrerie - FOEHN - LE TEICH | 12/02/2015 | 10 601,15 € | Soldé |
| Lot 3 - Electricité - PLANTEY - GUJAN MESTRAS | 12/02/2015 | 4 374,17 € | soldé |
| Maitrise d'œuvre projet réhabilitation salle des fêtes - METAPHORE - BORDEAUX | 10/04/2015 | 43 567,71 € | en cours |
| Téléphonie Filaire - SFR / PARIS | 10/06/2015 | 11 572,51 € | en cours |
| Télécommunications mobiles - SFR - PARIS | 10/05/2015 | 21 210,96 € | en cours |
| Services interconnexion site et accès internet débits garantis - STELLA TLECOM | 10/06/2015 | 2 124,00 € | en cours |
| Services accès à internet sans débit garantis | 10/06/2015 | 2 880,00 € | en cours |
| Maintenance copieurs Konica Minolta | 12/06/2015 | Coût copie | en cours |
| Rénovation Toiture Salle Polyvalente Lot 1 - Entreprise LABARTHE -- LA TESTE | 02/07/2015 | 71 377,50 € | Soldé |
| Rénovation toiture Ateliers Municipaux - Lot 2 - BASSENS | 02/07/2015 | 29 489,38 € | soldé |

17/16-4

| | Date du Marché | Montant initial HT | | 17/16-4 |
|--|-------------------|-----------------------|----------|---------|
| Réaménagement Salle du Conseil | 16/07/2015 | | | |
| Lot 1 - Aménagement et second œuvre - SMDCM - 33380 MIOS | | 56 900,00 € | soldé | |
| Lot 2 - Agencement - Ateliers d'Agencement - MERIGNAC | | 49 997,80 € | soldé | |
| Lot 3 - electricité courant forts et faibles - ADEN ENERGIE - BEGLES | | 20 235,23 € | soldé | |
| Lot 4 - Chauffage rafraichissement ventilation - ADEN ENERGIE | | 24 298,12 € | soldé | |
| Aménagement plaine des sports - SOUBESTRE - SOORTS HOSSEGOR | 08/07/2015 | 44 990,00 € | Soldé | |
| Restauration scolaire - ELIOR Restauration - Bègles | 30/10/2015 | 236 701,00 € | en cours | |
| Réhabilitations ateliers réserve ornithologique | 06/11/2015 | | | |
| Lot 1 - Gros Œuvre - BROUSTAUT - GUJAN MESTRAS | | 7 158,00 € | en cours | |
| Lot 2 - Menuiserie Extérieure - DUPUCH Menuiserie - MIOS | | 8 525,00 € | en cours | |
| Lot 3 - Platerie Menuiserie Bois - FOEHN - LE TEICH | | 18 030,72 € | en cours | |
| Lot 4 - Electricité VMC - PLANTEY Hervé - GUJAN MESTRAS | | 6 289,62 € | en cours | |
| Lot 5 - Plomberie - P.JL PLANTEY - GUJAN MESTRAS | | 8 146,65 € | en cours | |
| Lot 6 - Carrelage - Ets BROUSTAUT - GUJAN MESTRAS | | 7 154,40 € | en cours | |
| Lot 7 - Peinture - EPRM - ST LOUBES | | 3 283,00 € | en cours | |

Adoption : Unanimité

F.D.A.E.C. 2016.

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT.

La réunion cantonale du 29 Mars 2016 présidée par Monsieur Jacques CHAUVET, Conseiller Départemental a permis d'envisager l'attribution à notre commune par le Conseil Départemental de la Gironde d'une somme de 40 923 €.

Il nous faut aujourd'hui déterminer l'utilisation de cette somme.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, Urbanisme et Développement Économique, je vous propose de réaliser en 2016, les travaux suivants :

- Travaux de voirie : 106.432 €
- De demander au Conseil Départemental de nous attribuer une subvention de 40 923 € ;
- D'assurer le financement complémentaire par emprunt 65 509 €.

Adoption : Unanimité

Collecte et traitement des déchets municipaux - 2016

Rapporteur :
Victor PÉTRONE.

La commune est amenée à déposer des déchets inertes au Centre de Valorisation de la COBAS, ainsi qu'au Centre de Transfert. Certains déchets sont également collectés en porte à porte dans le cadre de la redevance spéciale.

Les modalités techniques et financières de cette collecte font l'objet d'une convention avec la COBAS, ci-jointe.

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- approuver les termes de cette convention
- autoriser Monsieur Le Maire à la signer

Adoption : Unanimité

Ouverture de postes

Rapporteur :
Valérie COLLADO

Afin d'accompagner l'évolution de nos services, je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de décider :

- D'ouvrir au tableau des effectifs un emploi :
 - d'attaché territorial 2^{ème} classe à temps complet
 - d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

Monsieur le Maire précise que le poste d'agent de maîtrise correspond au remplacement d'un départ à la retraite.

Le poste d'attaché territorial correspond au remplacement du DGS qui part à la retraite en 2016.

Madame RIBEREAU demande s'il est possible de disposer d'un organigramme du personnel.

Adoption : Unanimité

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Objectifs poursuivis et modalités de concertation

Rapporteur :
Cyril SOCOLOVERT

La mise en révision du PLU de notre commune approuvé le 11 juillet 2006, est devenu nécessaire.

En effet, il convient :

- D'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires issues des lois Grenelle 1 et 2, qui modifiaient la forme et le contenu des documents d'urbanisme.
- De procéder aux ajustements du document qui s'avèrent nécessaires du fait de l'évolution réglementaire.
- D'intégrer les évolutions à venir qui découleront des travaux d'élaboration du SCOT.

Conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il conviendra d'engager une procédure de concertation avec la population pendant la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Les objectifs poursuivis

- assurer l'intégration du nouveau cadre législatif et réglementaire
- maîtriser la croissance démographique afin d'optimiser l'usage des équipements publics
- poursuivre la diversification de l'offre immobilière afin de répondre aux objectifs de mixité sociale et générationnelle
- préserver l'identité patrimoniale des hameaux
- limiter le phénomène de division parcellaire
- préserver la qualité des espaces naturels dans l'enveloppe urbaine
- optimiser le réseau des eaux pluviales

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu les articles L153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 11 juillet 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme et Développement Economique,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, en vue d'atteindre les objectifs principaux visés ci-dessus
- d'approuver les modalités de concertation suivantes :
 - article dans le bulletin municipal et le site internet de la commune
 - exposition publique
 - organisation d'une réunion publique au moins annoncée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune
 - mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations tout au long de la procédure.

Les observations du public pourront y être recueillies aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Le public pourra également les adresser par écrit à l'Hôtel de Ville.

Il est rappelé qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant la révision du PLU, l'autorité compétente peut sursoir à statuer, dans les conditions et délais prévus à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

- de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière correspondant aux frais matériels et d'étude liés à la révision du PLU.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours

Conformément à l'article L153-11 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet, et notifiée aux personnes publiques associées visées à l'article L132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme :

- Préfet de la Gironde et services de l'Etat
- Président du Conseil Régional
- Président du Conseil Départemental
- Président du SYBARVAL, en charge du SCOT du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
- Président de la COBAS
- Président du PNRLG
- Président de la CCI
- Président de la Chambre des Métiers
- Président de la Chambre d'Agriculture
- Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine.

Conformément aux articles R 153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs visés à l'article R2121-10 du Code des Collectivités Territoriales. Chacune de ces formalités mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Monsieur BESSE confirme l'accord de son groupe avec cette délibération et les objectifs poursuivis.

Il propose de rajouter comme objectif : « optimiser le réseau des eaux pluviales ».

Monsieur François DELUGA confirme son accord sur cet ajout.

Il précise qu'il nous faut « grenalliser » le PLU et limiter le phénomène de morcellement parcellaire.

Adoption : Unanimité

Incorporation des voies et espaces verts du « Domaine des Sternes ».

Rapporteur :
Jean-Claude TASA

Cet ensemble immobilier est aujourd'hui régi par une association syndicale.

Celle-ci nous a fait part de leur souhait de voir leurs espaces communs (voiries et espaces verts) incorporés au domaine public.

Au regard des critères de classement notamment techniques, les travaux de réfection de l'éclairage public et de voiries étant finalisés, rien ne s'oppose à leur incorporation.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, il n'y a pas lieu de soumettre ce projet de classement à enquête publique, les fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies n'étant pas modifiées.

Ci-dessous le parcellaire à incorporer :

| | Parcelles | Superficie |
|------------------------|-------------|----------------------|
| Le Domaine des Sternes | BH 185, 194 | 1 711 m ² |

Je vous propose mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Approuver cette incorporation au domaine public
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte et document permettant sa régularisation.

Adoption : Unanimité

Décisions municipales

Rapporteur :

François DELUGA

- Marché à procédure adaptée pour la rénovation des toitures de la salle polyvalente et des ateliers municipaux
Lot 1 : Entreprise LABARTHE (33260 La Teste de Buch)
Lot 2 : SOCIETE GENERALE DE COUVERTURE (33530 Bassens).
- Marché à procédure adaptée pour des travaux d'aménagement de la Plaine des Sports - Entreprise SOUBESTRE (40150 Soorts Hossegor).
- Marché à procédure adaptée pour des travaux d'aménagement salle du Conseil et des mariages -
Lot 1 : Aménagement et second œuvre - SMDCM (33380 Mios)
Lot 2 : Agencement - ATELIER DA'GENCEMENT (33700 Mérignac)
Lot 3 : Electricité CFO/CFA - ADEN ENERGIE (33321 Bègles)
Lot 4 : Chauffage rafraichissement ventilation - ADEN ENERGIE (33321 Bègles)
- Avenant au Marché à procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de la salle du Conseil et des mariages - Lot 2 : Agencement - ATELIER D'AGENCEMENT (33700 Mérignac)
- Contrat de prêt pour financer les investissements : LA BANQUE POSTALE
- Marché à bons de commande pour les fournitures de bureau - LA PAPETERIE DU BASSIN (33260 La Teste)
- Marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des ateliers municipaux -
Lot 1 : Gros œuvre - Ets BROUSTAUT (33470 Gujan-Mestras)
Lot 2 : Menuiserie-Aluminium - DUPUCH MENUISERIE SERVICE (33380 Mios)
Lot 3 : Plâtrerie Menuiserie Bois - FOEHN (33470 Le Teich)
Lot 4 : Electricité - PLANTEY Hervé (33470 Gujan-Mestras)
Lot 5 : Plomberie - PJJ PLANTEY (33470 Gujan-Mestras)
Lot 6 : Carrelage - Ets BROUSTAUT (33470 Gujan-Mestras)
Lot 7 : Electricité - EPRM (33450 Saint-Loubès)
- Avenant suite à l'estimation des travaux en phase APD pour fixer le forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des ateliers municipaux :
Lot 1 : Gros Œuvre - Ets BROUSTAUT (33470 Gujan-Mestras)
Lot 3 : Plâtrerie Menuiserie Bois (33470 Le Teich).

- Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des ateliers municipaux :
Lot 6 : Carrelage - Ets BROUSTAUT (33470 Gujan-Mestras)
Lot 7 : Peinture - EPRM (33450 St Loubès).

- Marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes :
Lot 1 : Gros Œuvre - Entreprise NBA (33260 La Teste de Buch)
Lot 2 : Charpente-Bois-Couverture-Zinguerie - Entreprise MCE PERCHALEC (33290 Blanquefort)
Lot 3 : Charpente-Acier-serrurerie - Entreprise CHARBONNIER METALLERIE (33260 La Teste de Buch)
Lot 4 : Etanchéité - Entreprise BESM (33000 Bordeaux)
Lot 5 : Menuiserie aluminium - Entreprise DUPUCH MENUISERIE SERVICE (33380 Mios)
Lot 6 : Menuiserie Bois - Entreprise PERCHALEC (33290 Blanquefort)
Lot 7 : Plâtrerie-Isolation-Faux plafond - Entreprise FOEHN (33470 Le Teich)
Lot 8 : Chauffage-Ventilation-Plomberie - Entreprise CHAPELAN (33990 Hourtin)
Lot 9 : Electricité - ADEN (33321 Bègles)
Lot 10 : Peinture-Sols souples - Entreprise CABANNES (33212 Langon)
Lot 11 : Carrelage-Faïence - Entreprise PLAMURSOL (33610 Canéjan)
Lot 12 : Sièges salle spectacle - Entreprise MUSSIDAN SIEGES (24400 St Médard de Mussidan)
Lot 13 : Equipement scénique - Entreprise AUDIOMASTER (64000 Pau).

Adoption : Unanimité